

COMMUNE D'ESPAGNAC SAINTE EULALIE

Conseil Municipal du 11 Juin 2020 à 17h00

Compte-Rendu

Présents : Martine BENET-BAGREAUX, Jean-Louis CABRIGNAC, Pierre SORET, Bertrand DELPEUCH, Françoise RAIBAUT, Odette DAMON, Simonne MOREAU.

Secrétaire de séance : Pierre SORET

Sur convocation envoyée le 04 juin 2020

Le compte rendu du CM du 27 Mai 2020 est approuvé et pourra être diffusé aux habitants.

Vote des Taxes locales

Mme le maire rappelle : comme le Président de la République s'y est engagé, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement et intégralement supprimée entre 2019 et 2022 sans création ou augmentation d'impôt. Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Toutefois le conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition du Foncier bâti et non bâti.

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition communaux pour l'année 2020 soit :

- Foncier Bati 10,32%
- Foncier non Bâti 120,92%

Indemnités de fonction du Maire et des deux adjoints

Sur le plan national les indemnités des élus des communes de moins de 500 habitants ont été revalorisées soit pour le maire 991,80€ d'indemnité brute (représentant 25,5% de l'indice 1015) et pour les adjoints 385,05€ d'indemnité brute (représentant 9,9% de l'indice 1015), en contrepartie l'état a revalorisé la dotation aux élus perçue par les communes passant de 3 000€ à 6 000€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités des élus comme suit :

- Pour le maire le pourcentage est de 17% de l'indice 1015 soit 661,20€ brut par mois
- Pour les deux adjoints le pourcentage est de 1,65% de l'indice 1015 soit 64,18€ brut par mois

Vote du budget communal

Mme le maire présente le budget primitif de la commune :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 6507,77€ dont 130 878,77€ d'excédent de fonctionnement reporté.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 287 228,56€ dont 6 636,56€ de reste à réaliser de 2019 (en dépense) et 7 070,97€ en excédent d'investissement reporté de 2019.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Vote du budget Assainissement

Mme le maire présente le budget annexe Assainissement :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 692,07€.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 125,05€ dont un déficit d'investissement reporté de 3 321,87€.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Désignation des délégués auprès du Territoire d'énergie du Lot (TE46), ex Fédération Départementale d'Electricité du Lot (FDEL) :

- Titulaire Jean-Louis Cabrignac
- Suppléant Philippe Bagréaux

Baignade : Mme le maire indique au conseil municipal que l'ARS lui a signifié d'interdire la baignade d'Espagnac pendant toute la saison estivale 2020 considérant le classement en eau de qualité « insuffisante » depuis la saison balnéaire 2015. Une autre alternative à cet arrêté est discuté : l'abandon de l'inscription de la plage du pont d'Espagnac en tant que point de baignade naturelle. La décision est finalement reportée au lendemain avec la rencontre des membres de la commission baignade avec Antoinette Lapotre du SYDED.

Rappel : Une réunion sur le site de la gravière aura lieu le 16 juin avec le technicien du Syndicat mixte du Célé Lot médian.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est close à 20h00.

Prochaines réunions du Conseil municipal : jeudi 25 juin, mardi 21 juillet à 17h00.